

**Département de la Loire
Enquête Publique.**

CONCLUSION
d'enquête publique.
Projet de parc éolien
Les Ailes de Taillard
sur les communes de :
Burdignes
Saint-Sauveur-en-Rue .



Demandeur:

**SAS
Les Ailes de
Taillard**



Jean Paul Chevalier- Commissaire Enquêteur

1. Objet de l'enquête .

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 10 éoliennes de 3MW sur les communes de Burdignes et de Saint-Sauveur-en-Rue.

2. Cadre juridique

Demande d'autorisation d'exploiter déposée par la SAS Les Ailes de Taillard.

Désignation de JP Chevalier comme Commissaire Enquêteur, décision n°E17000023/69 du 9/02/2017.

Arrêté n°108-DDPP-2017 du 16/03/2017 de la Préfecture de la Loire qui fixe les modalités de l'enquête.

3. Principales caractéristiques du projet.

Le projet est participatif , les participants sont : la Communauté de Commune des Monts du Pilat, le SIEL (Syndicat intercommunal), un collège de 120 citoyens, 5 associations, 2 Cigales, la Société Quadran.

Le projet prévoit l'implantation de 10 éoliennes de 3MW de puissance, soit une puissance totale installée de 30Mw, pour une production d'énergie annuelle estimée entre 53 et 66 GWh.

Les éoliennes auront une taille de 123m (mat de 82m , pales de 41m).

Le projet sera implanté sur les sommets de la montagne de Taillard à 1300m d'altitude sur des terrains appartenant aux communes ou Commission Syndicale de Burdignes et Saint-Sauveur-en-Rue (42), et dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Pilat.

Son classement ICPE Rubrique 2980-1 impose un rayon d'affichage de 6km, 12 communes de la Loire, de la Haute-Loire et de l'Ardèche sont concernées.

Les études réglementaires ont été réalisées (paysage, hydrologique, acoustique, environnementale, danger....) et sont présentées dans le dossier soumis à enquête.

4. Déroulement de l'enquête.

Le dossier d'enquête composé des éléments réglementaires (Dossier de demande d'autorisation, étude d'impact, étude acoustique, étude paysagère, étude écologique, étude de danger, plans, avis de l'autorité environnementale...registres) a été déposé dans les Mairies de Burdignes et Saint-Sauveur-en-Rue.

Dans les 10 autres mairies concernées le dossier a été remis sous forme d'un CD.

Un registre dématérialisé a été ouvert permettant le dépôt d'observations , la consultation et le téléchargement des pièces du dossier .

Cinq permanences ont été réalisées (3 à Saint-Sauveur-en-Rue et 2 à Burdignes) ,elles ont permis de recevoir 93 personnes.

829 observations ont été recueillies sur les registres papier, le registre dématérialisé, par courrier, et lors des permanences. Les observations sont souvent accompagnées de documents joints, voire d'études contradictoires complètes.

Ce projet est ancien (première étude en 2003) et a fait l'objet de nombreuses informations du public.

5. Thèmes principaux évoqués dans les observations et pour chaque thème l'avis du commissaire enquêteur (en bleu)

Des nombreuses observations il est possible de dégager les thèmes principaux.

Les thèmes extraits de chaque observation ont été comptabilisés afin de les hiérarchiser et de les classer en % du nombre de fois où chaque thème a été évoqué.

Thèmes défavorables au projet :

1) Dégradation des paysages: évoqués 281 fois soit 18%

L'implantation des éoliennes dans la forêt de Taillard, dans le Parc du Pilat, est ressentie comme une forte dégradation de l'aspect calme, reposant de ces lieux, où de nombreux promeneurs, randonneurs profitent de la nature.

De ce fait le tourisme sera impacté et les résidents qui auront vue sur les éoliennes verront leur cadre de vie dégradé, alors qu'ils ont choisi cette région pour son calme et sa beauté.

Ce point me semble un élément important, la dégradation du site, des paysages sauvages sera réelle. Mais ce projet va aussi dans le sens de la réduction du réchauffement climatique responsable de nombreuses dégradations.

2) Bruits et basses fréquences 10%

Des personnes résidant à proximité (1 à 2 km) sont inquiètes du risque pour la santé lié aux sons et aux basses fréquences.

Il n'y a pas eu de mesure acoustique au hameau de La Palle pourtant une des zones habitées qui sera une des plus impactées, l'assimilation pour l'étude à un autre point ne me semble pas cohérente.

Le bruit et les basses fréquences devront faire l'objet d'un complément d'étude dans le sens des recommandations de l'ANSES, une mesure permanente devra être mise en place 6 mois sur le hameau de la Palle « oublié » dans l'étude.

3) Les éoliennes ont un rendement faible.5%.

Le rendement des éoliennes est faible et pour compenser les périodes d'arrêt il est nécessaire de faire fonctionner des centrales à gaz ou charbon qui rejettent du CO2.

Cet argument ne me semble pas réaliste, l'éolien a le meilleur rendement des énergies renouvelables.

4) Inquiétudes pour les sources.5%.

Des associations et de nombreux riverains résidant à proximité du projet et alimentés en eau potable uniquement par des sources privées craignent la modification, voire la disparition de leur source, ainsi que les risques de pollution.

L'étude hydrogéologique montre quelques lacunes (source importante non répertoriée)

Ce risque a été pris en compte dans les études, les captages alimentant en eau les réseaux communaux sont certainement plus sensibles que les sources privées et serviront d'indicateurs.

L'inquiétude forte des riverains sur ce point me semble surestimée, la probabilité d'une modification des écoulements à plus d'un km est très faible, à mon avis il ne devrait pas y avoir d'impact qualitatif.

Les risques de pollutions devront être pris en compte de façon plus complète, vérification de la présence de rétention suffisante au pied des éoliennes, adaptation de la zone de terrain sous la nacelle pour éviter les infiltrations possibles.

5) Atteinte à la faune et à la flore 3%

« Les risques de collisions, les risques liés à la dépression derrière les pales sont importants et vont entraîner une mortalité des oiseaux et chauve-souris »

Les études réalisées sur ce point sont précises et complètes, un constat de l'impact devra être réalisé lors de la mise en service et des corrections apportées en fonction des bilans. La LPO devra être associée à ces constats.

6) Décote immobilière.2%.

La décote immobilière pour les bâtiments impactés par la vue et les sons des éoliennes est estimée entre 10 et 30%.

Le dossier n'a pas pris en compte ce point surtout sensible pour les maisons ayant une vue directe sur les éoliennes et qui pourraient subir une décote.

Cependant les retombées économiques sur les communes et la Communauté de communes vont aussi permettre des réalisations, des améliorations relançant l'immobilier qui est à un niveau très bas sur les communes concernées.

7) Intérêt uniquement financier.2%.

De nombreuses personnes pensent que ce projet n'a pour objectif que l'enrichissement de quelques actionnaires.

Le montage financier est complexe mais à mon avis organisé dans le but de générer des retombées économiques principalement pour les communes, les actionnaires individuels ne représentent qu'une somme minime.

8) Risques d'incendies.2%.

Le risque de génération d'incendie par les éoliennes entraîne des craintes d'une propagation à la forêt. Les grands incendies récents dans la région montre la vulnérabilité de la forêt et les difficultés d'extinction.

Ce risque a été étudié de façon correcte dans l'étude et me semble maîtrisé, mais la création de réserves d'eau supplémentaires pourrait rassurer.

Thèmes favorables au projet.

9) Pour la transition énergétique.16%.

Ce projet de développement d'une énergie renouvelable, propre, va permettre d'envisager la réduction des productions d'énergies polluantes.

10) Projet participatif à promouvoir.12%

La préparation, la construction de ce projet en y intégrant des partenaires régionaux et de nombreux actionnaires a créé un fort engouement pour sa réalisation . L'implication des élus, leur travail apprécié, fait de ce projet un objectif commun à de nombreux habitants de la région.

Ces deux point favorables souvent évoqués sont les points forts de ce dossier

Point particulier constaté.

Les nombreuses observations, la participation forte aux permanences montrent les oppositions qui se sont créées sur ce sujet. Avec le risque de laisser perdurer une mésentente et un mauvais climat dans les villages...

Ce point devra faire l'objet d'une correction par la création d'une commission de site apportant régulièrement informations et réponses.

6. Autres éléments ayant motivé l'avis du commissaire enquêteur .

La qualité du dossier présenté me semble bien adapté au projet, les études faune, flore sont complètes.

Les personnes porteuses du projet, les membres du comité stratégiques que j'ai rencontrés sont sensibles aux problèmes environnementaux et économiques.

Ce projet est à l'étude depuis plusieurs années, le temps de réfléchir à ses avantages et inconvénients, le temps aussi que la population soit informée.

Ce projet est soutenu par des élus représentatifs des habitants des communes et communauté de communes.

L'impact de ce projet sur l'environnement est positif dans le

sens où ces types de projets vont limiter le réchauffement climatique , cet impact positif devrait compenser les impacts négatifs locaux.

Ce projet intègre parfaitement les objectifs nationaux de production éolienne dénergie.

7. Avis du Commissaire Enquêteur.

Ce projet se veut participatif et exemplaire, il a été conçu par des élus et des citoyens qui m'ont semblé sensibles au développement durable et conscients des impacts du projet. De ce fait il est soutenu par de nombreuses personnes.

Ce projet rentre parfaitement dans le cadre de l'évolution nationale et européenne de la production d'énergie.

Les études réalisées sur la faune , la flore sont précises et détaillées, l'étude acoustique devra être complétée, les études hydrogéologiques montrent que les sources ne devraient pas être impactées , un suivi sera nécessaire.

Ce projet a quand même créé de nombreuses inquiétudes et craintes parmi des habitants, résidents, touristes de la région.

Le Parc Naturel Régional du Pilat a donné un avis favorable en 2011 à la création de la Zone de Développement Éolien, favorable en 2015 à l'autorisation de déboisement nécessaire à l'implantation du projet, « favorable avec réserve et un conseil » en 2016 pour le permis de construire etdéfavorable le 10 mai 2017 à la demande ICPE.

L'avis du Parc Naturel me semblait un avis important à prendre en compte . Sur la base de ses avis précédents j'ai mené cette enquête en le considérant comme positif et l'évolution de cet avis m'a surpris.

Le Parc me semble avoir laissé perdurer une position positive à ce projet qui a encouragé les porteurs du projet à poursuivre les différentes démarches et études.

Je donne donc :

un avis favorable à ce projet

Mais pour que ce projet devienne vraiment « participatif et exemplaire » j'émetts quatre réserves :

Réserve n°1

L'inquiétude concernant l'impact sonore et des basses fréquences est fort pour les résidents dans un rayon de plusieurs kilomètres.

Il sera donc nécessaire pour aller dans le sens des recommandations de l'ANSES , et pour rassurer les riverains, de mettre en place une station permanente de mesures de bruits , à installer en priorité au point R10 (La Palle) pendant au moins 6 mois lors du début d'exploitation.

Le coût de cette étude, chiffrée par une société qui propose cette prestation , est de 9000€ pour 6 mois pour un appareil installé en permanence, comprenant la mise en place de l'appareil, la maintenance, la gestion et l'analyse des données. Ce coût me semble raisonnable comparé aux retombées économiques prévues.

Réserve 2: le type d'éoliennes présenté dans le projet (Enercon 82 3MW) possède des caractéristiques intéressantes :

pas d'aimant permanent (pas d'emploi de terres rares contestées du fait de la pollution et des conditions lors de leur extraction)

pas de multiplicateur (le multiplicateur de vitesse est source de bruits et de risques mécaniques supplémentaires)

Le type d'éoliennes qui sera mis en place devra être du même type que celui présenté dans le projet, pas d'aimant permanent, pas de multiplicateur de vitesse, niveau de bruit équivalent ou inférieur, possibilité de rajouter des peignes pour limiter le bruit.

Réserve 3

Concernant les risque de pollution des sources :

sachant que des accidents polluants se sont déjà produits sur d'autres parc éoliens (rejet d'huiles de plusieurs centaines de litres)

sachant que l'étude hydrogéologique réalisée montre la vulnérabilité des sources

des précautions supplémentaires devront être prises pour éviter qu'en cas de pollution celle-ci n'atteigne les eaux souterraines.

Créer une zone autour de chaque éolienne limitant les risques de transfert de pollution (couche d'absorption permettant la récupération des terres polluées avant la migration du polluant)

Créer systématiquement un piézomètre si lors de la réalisation des fondations il apparaît des résurgences d'eau .

Augmenter le diamètre des piézomètres prévus et supplémentaires afin de pouvoir y installer un pompage permettant de récupérer des eaux polluées.

Ces prescriptions ne sont valables que si leur efficacité est confirmée par un hydrogéologue.

Réserve 4

Ce projet « participatif et exemplaire » devra étendre la participation et l'information concernant les travaux et l'exploitation des éoliennes.

Pour cela une commission devra être mise en place par l'exploitant. Cette commission sera de même type qu'une Commissions de Suivi de Site (CSS décret n°2012-189 du 7 février 2012) mais présidée par le Président de la Communauté de Communes, ses règles de fonctionnement seront adaptées mais en conservant l'esprit des objectifs des CSS.

« suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité ;

promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 »

Cette commission devra répondre aux inquiétudes des riverains concernant principalement la qualité de l'eau, le bruit , les basses fréquences ...) et exposer annuellement et publiquement l'avancement des études indiquées en réserve n° 1, les suivis de la qualité des eaux

La création d'un site internet, ou d'une page spécifique sur le site de la CCMP reprenant les résultats des différentes études, des productions réalisées, des comptes rendus des réunions de la CSS, permettra d'améliorer la communication avec le public.

Je pense que cette commission, si elle fonctionne bien, devrait réduire la fracture constatée entre les opposant et les pro éoliens des villages concernés.

Fait à Vinzieux le 02/06/2017

Le commissaire enquêteur
JP Chevalier

